

Inscription 2025-2026

Les dossiers doivent être déposés **complets** :

- Lundi 30 juin, mardi 1^{er} ou mercredi 2 juillet

Si vous ne pouvez pas venir ces jour-là, merci d'appeler pour prendre rendez-vous.

Elève :

Classe : 2_GT

Régime choisi

INTERNE

Vous pouvez choisir entre **deux options** :

arrivée le dimanche soir

arrivée le lundi matin

La réponse pour la demande d'internat sera prononcée en fonction de la capacité d'accueil.

DEMI-PENSIONNAIRE

Vous pouvez choisir entre **deux options** :

5 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi

EXTERNE

Liste des pièces à fournir ou à compléter

- Cette fiche de renseignements
- La fiche pédagogique
- La fiche urgence + la copie du carnet de santé (pages de vaccinations)
- ~~La fiche de demande du dossier médical scolaire~~
- Le document pour le calcul automatique de la bourse
- La fiche intendance + un RIB
- 1 photo. Merci de noter le nom de l'élève derrière.
- La copie intégrale du livret de famille
- La copie du jugement indiquant la garde de l'enfant (le cas échéant)
- Facultatif : adhésion de 5€ à la Maison des lycéens

L'élève

Nom : N° national INE :

Prénoms :

Né(e) le : A :

Nationalité :

☎ portable : @ :

Adresse de l'élève (si différente du responsable légal 1) :

Code Postal : Commune :

Scolarité en 2024-2025

Classe : Etablissement :

Commune : Département :

Votre enfant bénéficie-t-il d'une prise en charge particulière ?

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
- Suivi MDPH (handicap)
- Autre. Précisez :

N° sécurité sociale de l'élève (facultatif) :

Les responsables légaux

Responsable légal 1*

Responsable financier : oui non

Père

Mère

Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ domicile : ☎ travail :

☎ portable : @ :

Situation emploi : occupe un emploi au chômage préretraite, retraite ou retiré des affaires
 autre situation

Profession : codification (voir tableau en bas de la page 3) [.....] - Intitulé :

* Le responsable noté en premier sera appelé en priorité.

Responsable légal 2*

Obligatoire pour l'envoi des bulletins

Père

Mère

Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ domicile : ☎ travail :

☎ portable : @ :

Situation emploi : occupe un emploi au chômage préretraite, retraite ou retiré des affaires

autre situation

Profession : codification (voir tableau en bas de la page 3) [.....] - Intitulé :

**Le responsable noté en premier sera contacté en priorité.*

Responsable légal autre que les parents légitimes

Nom : Prénom :

Tuteur

Grands-parents

Autre membre de la famille

DISS

Spécifier si le responsable légal est une famille d'accueil ou une structure d'accueil :

Autre personne à contacter en cas d'accident

Spécifier le lien avec la famille :

Nom : Prénom :

☎ :

| LISTE DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES | |
|---|--|
| 11 | Agriculteurs sur petite exploitation |
| 12 | Agriculteurs sur moyenne exploitation |
| 13 | Agriculteurs sur grande exploitation |
| 21 | Artisans |
| 22 | Commerçants et assimilés |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus |
| 31 | Professions libérales |
| 33 | Cadres de la fonction publique |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social |
| 44 | Clergé, religieux |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique |
| 46 | Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises |
| 47 | Techniciens |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique |
| 53 | Policiers et militaires |
| 54 | Employés administratifs d'entreprise |
| 56 | Employés de commerce |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers |
| 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 64 | Chauffeurs |
| 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 69 | Ouvriers agricoles |
| 71 | Anciens agriculteurs exploitants |
| 72 | Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise |
| 74 | Anciens cadres |
| 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| 77 | Anciens employés |
| 78 | Anciens ouvriers |
| 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 83 | Militaires du contingent |
| 84 | Élèves, étudiants |
| 85 | Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) |
| 86 | Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités) |
| 99 | Non renseignée (inconnue ou sans objet) |

**Le responsable noté en premier sera appelé en priorité.*

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le lycée polyvalent Guy Môquet - Etienne Lenoir à utiliser les photographies prises dans le cadre scolaire :

OUI NON

Cette autorisation concerne :

- les documents de présentation du lycée et des activités pédagogiques ou périscolaires, les journaux,
- le site internet du lycée

quel que soit le support choisi : papier, support analogique ou numérique.

Les photographies ne seront ni communiquées à des tiers, ni vendues, ni utilisées à des usages non autorisés. Conformément à la loi, le libre accès aux données est garanti aux personnes représentées qui pourront vérifier l'usage des clichés et exercer leur droit aux images les concernant.

COMMUNICATION D'ADRESSE

aux associations de parents d'élèves

J'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves (utile pour les élections et les conseils de classe) :

OUI NON

Date :

Signatures :

Père :

Mère :

Elève :

Autre responsable :

Frais de scolarité :

aucun

Carnet de correspondance :

fourni par l'établissement avec le règlement intérieur
le jour de la rentrée

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

FICHE PEDAGOGIQUE 2nde GT – Année scolaire 2025-2026

| | | |
|---------------|--|--------------------------------|
| NOM | | ETABLISSEMENT D'ORIGINE |
| PRENOM | | |

Langues vivantes A et B

LVA ANGLAIS

LVB ALLEMAND

LVB ESPAGNOL

Choix d'1 enseignement optionnel général ou technologique

(non déterminant pour l'orientation)

Indiquer 2 vœux (de A à F) parmi les options possibles indiquées ci-dessous
(voir la présentation de chacune d'elles au dos de ce document)

| | | | |
|----------------|--|----------------|--|
| Vœu 1 : | | Vœu 2 : | |
|----------------|--|----------------|--|

| | |
|----------|--|
| A | LATIN |
| B | SCIENCES ET LABORATOIRE |
| C | CREATION ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES |
| D | SANTE ET SOCIAL |
| E | MANAGEMENT ET GESTION |

Enseignement facultatif

L'enseignement facultatif choisi lors de l'inscription doit être suivi tout au long de l'année scolaire.

Section européenne anglais

Date et signature de l'élève

Date et signature des parents

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS POSSIBLES

Chaque élève doit choisir 1 enseignement optionnel (1h par semaine). Cet enseignement optionnel peut donner aux lycéens un avant-goût de ce que seront les matières dominantes en 1^{ère} et en Terminale, et leur permettre aussi de tester leurs aptitudes.

Ils aident ainsi les lycéens à anticiper et à construire leur parcours de formation, **ces enseignements ne sont pas déterminants pour la suite.**

LATIN (choix A)

Explorer 3 sujets d'étude : l'homme romain, le monde romain et les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

SCIENCES ET LABORATOIRE (choix B)

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire, dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité. Chacun d'eux peut être abordé au travers de méthodologies et d'outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

CREATION ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (choix C)

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

SANTE ET SOCIAL (choix D)

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

MANAGEMENT ET GESTION (choix F)

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude des structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations...).





FICHE D'URGENCE (2025-2026)

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Nom : | Prénom : |
| Classe : (reentrée 2025) | Date de naissance : |

Régime de scolarité : Demi-pensionnaire Interne Externe

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

N° sécurité sociale de l'élève :

Adresse du centre de sécurité sociale :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de portable du responsable légal 1 : Travail :

N° de portable du responsable légal 2 : Travail :

Nom et téléphone d'une personne pouvant vous prévenir rapidement :

Lien avec l'élève (parent, ami, voisin) :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. Pour les internes, en cas d'impossibilité de contacter la famille (ou le responsable légal), il pourra être engagé des moyens de transport à la charge des parents.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Nouveau schéma : 3 injections à 2-4-11 mois, rappel à 6 ans – 11/13 ans – 25 ans)

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour un problème de santé ? : Oui Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ? : Oui Non

Votre enfant a-t-il un suivi MDPH ? Oui Non

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière scolaire de l'établissement.

A, le
Signature des parents ou du représentant légal :

BOURSE DE LYCEE

Année scolaire : 2025-2026

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Classe en 2024-2025 :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Je ne donne pas mon consentement et je renonce au calcul automatique de la bourse

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature :



Moquet-Lenoir

FICHE INTENDANCE (2025-2026)

Inscription au service internat et/ou restauration

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Régime choisi : (merci de ne cocher qu'un régime)

➤ INTERNE (facturation trimestrielle au forfait)

arrivée le dimanche soir. Tarif annuel : 1691€

arrivée le lundi matin. Tarif annuel : 1629€

➤ DEMI-PENSIONNAIRE (facturation trimestrielle au forfait)

5 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. Tarif annuel : 599€

4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Tarif annuel : 519€ (si un repas est pris le mercredi, la somme de 4,85€ est exigée avant le passage au self)

➤ EXTERNE (maximum 2 fois par semaine avec la carte de self créditée : 4.85€/repas)

➤ APPRENTI avec internat (facturation proratisée au forfait)

➤ APPRENTI sans internat (avec la carte de self (créditée : 4.85€/repas)

Le changement de régime est possible en fin de trimestre avec un courrier des parents. Une demande écrite est adressée au Proviseur pour toute demande en cours de trimestre.

Responsable qui paie les frais de scolarité :

Je soussigné (e), responsable légal et financier de l'élève, m'engage à payer, suivant la réglementation en vigueur, le montant des frais scolaires à ma charge.

Fait à

Date :

Signature du responsable légal et financier :

Dans tous les cas, merci de joindre un RIB (au format IBAN BIC) pour le versement des bourses, des aides sociales et des éventuels trop perçus.

**MERCI DE COLLER
LE RIB
DU RESPONSABLE FINANCIER**

INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION ET INTERNAT (2025-2026)

Notice à conserver par la famille



Il est important de renseigner correctement la fiche d'inscription et de joindre les documents demandés pour être assuré d'être inscrit dès la rentrée et de bénéficier du tarif approprié.
En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'intendance.

Le règlement s'effectue soit dès réception de la facture (avis aux familles) adressée chaque trimestre :

- par virement sur le compte BIC : 10071 44000 00001001000 69
IBAN : FR76 10071 44000 00001001000 69 - BIC : TRPUFRP1
- en espèces ou par carte bancaire à l'intendance,
- par chèque à l'ordre de « Agent Comptable du Lycée Môquet Lenoir »
- **Nouveauté 2024** par **télépaiement** : paiement des factures en ligne via educonnect--**arrêt des prélèvements automatiques**

En cas de difficultés financières, une aide peut être obtenue en sollicitant **chaque trimestre** l'assistante sociale du lycée
Mme Moisan Solenn : solenn.moisan@ac-nantes.fr

| 2025 | TARIF ANNUEL | 2 ^{ème} TRIMESTRE Janvier au 1 ^{er} avril | 3 ^{ème} TRIMESTRE Avril à juillet | 1 ^{er} TRIMESTRE Sept à décembre |
|--|---------------|--|---|--|
| Demi-pensionnaire 4J (sans le mercredi) | 519 € | 155.32 € | 155.32 € | 208.36 € |
| Demi-pensionnaire 5J (avec le mercredi) | 599 € | 176.58 € | 183.51 € | 238.91 € |
| Internat lundi | 1629 € | 480.22 € | 499.06 € | 649.72 € |
| Internat dimanche soir | 1691 € | 498.50 € | 518.05 € | 674.45 € |

Modalités de fonctionnement

L'accès au self se fait au moyen d'une carte personnelle délivrée gratuitement pour la **durée de la scolarité**. En cas de perte, de dégradation, les suivantes seront facturées **7 €** l'unité.

Un élève qui a oublié sa carte doit se munir d'un ticket de remplacement à la borne située près de l'accueil dans le hall central ou en demander un au service intendance.

REGLEMENT DU FORFAIT DEMI-PENSIONNAIRE OU INTERNE

Les frais de restauration et d'hébergement sont facturés au trimestre. La facture est envoyée par mail à la personne qui paie les frais de scolarité. S'agissant d'un forfait, les repas non pris sont facturés cependant, sous certaines conditions, il est possible de réduire les factures de restauration et d'hébergement. Cette réduction prend le nom de « remise d'ordre », la remise est appliquée sur le montant du forfait selon les modalités suivantes :

Les conditions d'attribution des remises d'ordre, qu'elles soient consenties de plein droit ou accordées sous condition à la demande expresse des familles, sont fixées par le Conseil régional.

Remises d'ordre consenties de plein droit :

- Participation à une sortie pédagogique ou voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration ou l'hébergement durant tout ou partie de la sortie ou du voyage
- Stages en entreprise
- Fermeture du service de restauration ou d'hébergement pour cas de force majeure ou sur décision du chef d'établissement
- Période de suspension de cours lorsque l'EPL est centre d'examen et n'est pas en capacité d'accueillir les élèves
- Exclusion définitive ou renvoi temporaire à partir du 1^{er} jour ou retrait de l'établissement sur invitation de l'administration
- Démission (changement d'établissement ou arrêt de la scolarité) à la date de réception de la lettre au service intendance
- Décès de l'élève

Remises d'ordre accordées sous conditions, à la demande de la famille :

- Absence pour maladie ou accident supérieure à **5 jours consécutifs**
- Absence pour raison familiale supérieure à **5 jours** sur production d'un justificatif, à l'appréciation du chef d'établissement
- Pratique d'un jeûne prolongé lié à la pratique d'un culte, à condition de **prévenir 15 jours avant** le début et d'en préciser la fin (courrier à adresser au service d'intendance)
- Intempéries avec annulation des transports scolaires par arrêté préfectoral

Adhérez à la MDL ! 5€

Pour adhérer



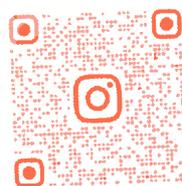
Maison des Lycéens

C'est une association gérée par des lycéens pour faire vivre le lycée. Nous avons déjà organisé un loto, une vente de roses, la fête du lycée, le bal de promo ...

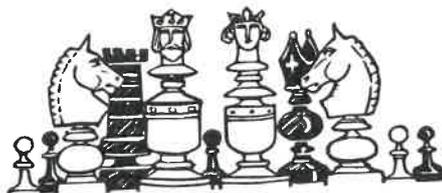


Voici notre compte Instagram pour suivre nos actualités :

Au foyer nous pouvons retrouver un babyfoot, des jeux de société, des ventes de boissons et collations ...



@MDL_MOQUET.LENOIR



Ne pas jeter sur la voie publique



MAISON DES LYCÉENS

L'association « La maison Des Lycéens » vous propose de participer à sa vie associative.

C'est aussi un lieu de loisirs, de rencontre et d'information à l'intérieur de l'établissement scolaire. On peut s'y rendre en dehors des heures de cours. Le but de la MDL est de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.

Cotisation annuelle : 5 euros

Comment y adhérer ? En scannant le QR code sur le flyer ci-joint ou en suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/maison-des-lyceens-mdl-moquet-lenoir/adhesions/adhesion>

Ou par chèque à l'ordre de la MDL (merci d'indiquer au dos du chèque le nom et la classe de l'élève concerné).

AUTORISATION PARENTALE POUR L'ADHÉSION D'UN MINEUR

Lieu et Date :

Nom et Prénom des parents

Adresse :

Téléphone :

Email :

Je soussigné(e)....., autorise en qualité de père, mère, tuteur (rayer la mention inutile), mon enfant en classe de à adhérer à la MDL M^oquet-Lenoir.

Signature des responsables légaux :

AUTORISATION DE L'UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur

De l'enfant :en classe deautorise, la MDL M^oquet-Lenoir à photographeur, filmer mon enfant pour l'année scolaire 2025/2026.

Les photos et les vidéos pourront être reproduites, en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, vidéo...) et intégrées à tout autre matériel (illustration, dessin, film, peinture, animation...) connu et à venir. Les photos ou vidéos serviront à promouvoir l'association et valoriser des actions ou événements au sein de l'établissement et sur le site internet du lycée. Il est entendu que la MDL M^oquet-Lenoir, s'interdit expressément une exploitation des photographies ou des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l'enfant. Ni nom, ni adresse n'apparaîtront dans l'utilisation qui peut en être faite. Les représentants légaux pourront demander à ce que les photographies et les vidéos ne soient plus utilisées, en informant l'association par écrit.

Fait à, le

Signature obligatoire des responsables légaux :

Signature de l'élève :

Châteaubriant, le 25 juin 2025

Madame, Monsieur

Les programmes de seconde générale et technologique nous demandent de familiariser les élèves avec les calculatrices programmables graphiques. Vu le nombre de machines actuellement sur le marché, en neuf ou occasion, il nous semble utile de préciser certaines choses. Tout élève rentrant en seconde générale et technologique devra posséder une calculatrice graphique numérique.

Quatre principaux modèles utilisables au lycée répondent à ces caractéristiques :

les **CASIO graph 35+EII** et **GRAPH math+**

la **NUMWORKS**

et la **TEXAS INSTRUMENTS TI-82 Advance Premium CE Edition Python**.

Pour faciliter l'apprentissage, l'équipe de mathématiques du lycée M^oquet-Lenoir de Châteaubriant préconise donc de choisir l'un des modèles ci-dessous :

Casio Graph 35+EII (49,99 €) : au Lycée M^oquet-Lenoir, depuis un certain nombre d'années, les élèves utilisent très majoritairement cette calculatrice, tout à fait adaptée, que vous pourrez donc trouver aussi en occasion éventuellement.

Casio Graph Math+ (69,99 €) (autre modèle casio) ou **Numworks (71,99€)** : calculatrices plus simples d'utilisation.

Attention.

Les calculatrices d'un modèle inférieur s'avèrent insuffisantes dès l'année de seconde.

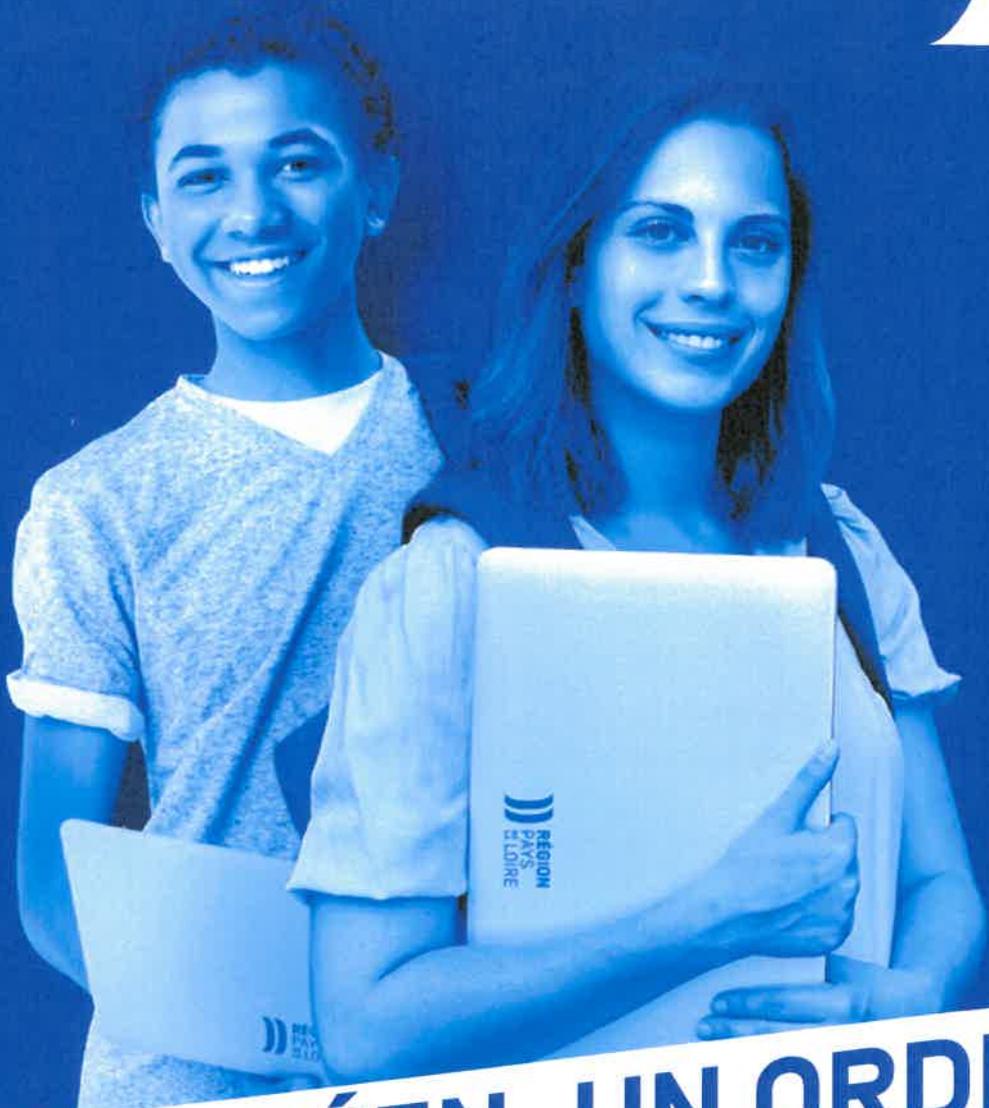
Si vous achetez une calculatrice d'occasion, vérifiez qu'elle dispose du **mode Examen** qui sera exigé pour les épreuves du baccalauréat.

Si vous souhaitez acheter un modèle neuf, au prix indiqué ci-dessus, vous pouvez le faire directement via les cagnottes en ligne (avant le 14 Septembre 2025) :

- pour la **Casio Graph 35+EII** ou **Casio Graph Math+** via le lien : <https://edu.casio.com/fr/ec/pot/shared/code/2506177878>
- pour la **Numworks** via le lien : <https://promo.numworks.fr/1qqarB2>

Nous espérons que cette lettre aura clarifié les idées. Pour d'avantages de renseignements, vous pouvez attendre la rentrée pour contacter le professeur de votre enfant, via Pronote.

Les professeurs de Mathématiques de la section d'enseignement générale et technologique.



**UN LYCÉEN, UN ORDI :
UNE RENTRÉE
RÉUSSIE !**



monordiaulycee.fr



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**



« JE VEUX BÂTIR POUR LES JEUNES LE MEILLEUR AVENIR QUI SOIT ! »

Ma responsabilité en tant que Présidente de la Région des Pays de la Loire est de vous offrir les meilleures conditions pour réussir et exprimer votre talent. C'est pour cette raison que la Région vous remet, en cette rentrée 2025/2026, un ordinateur portable.

Cet outil, configuré et prêt à l'emploi, est une vraie marque de confiance et d'encouragement vis-à-vis de la jeunesse. Conçu pour vous aider à travailler, vous cultiver et vous orienter, il vous suivra tout au long de votre scolarité et au-delà dans vos études supérieures ou encore dans votre entrée dans la vie active.

Cet ordinateur est également un puissant outil d'égalité des chances. Il permet à chacun d'entre vous de bénéficier de la même chance de faire vos preuves par votre travail et votre mérite.

Je vous souhaite le meilleur et surtout de vous épanouir et d'être heureux dans notre belle région des Pays de la Loire, qui vous donne toutes les chances pour réussir !

Christelle MORANÇAIS
Présidente de la Région des Pays de la Loire

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les lycéens entrant en classe de Seconde et les élèves de 1^{re} année de CAP dans :

- un établissement situé en Pays de la Loire ;
- un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'État ;
- un lycée d'enseignement général et technologique, professionnel, polyvalent ou agricole ;
- un Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) ;
- une Maison Familiale Rurale (MFR).

QUELS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE ?

POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- ils sont fournis au début de l'année par l'établissement ;
- ils sont identiques à ceux utilisés pour se connecter aux autres ordinateurs du lycée.

POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

- ils sont fournis par l'établissement en parallèle de la distribution de l'ordinateur ;
- ils sont spécifiques à #MonOrdiAuLycée.

UTILISATION DE L'ORDINATEUR

Cet ordinateur est un outil qui accompagne l'élève dans ses travaux et ses recherches, à la maison comme en classe.

Il est mis à la disposition de l'élève par la Région **durant toute sa scolarité dans l'établissement.**

CE PRÊT

- permet à chaque élève de bénéficier d'une **assistance technique** assurée par la Région et d'outils bureautiques et pédagogiques sélectionnés avec les partenaires académiques ;
- engage la **responsabilité** de l'élève et de ses responsables légaux par la signature d'une **charte d'usage accessible sur : paysdelaloire.fr/monordiaulycee**

LA DISTRIBUTION

- est organisée par la Région et se déroule **au sein des établissements**, avec leur appui ;
- est **nommative**, après vérification de l'éligibilité, de la signature de la charte d'usage et de l'inscription de l'élève dans l'établissement ;
- se tient durant les mois de **septembre et octobre.**

À l'issue de la scolarité, l'ordinateur est **cédé à titre gratuit** et devient propriété de l'élève.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION AUX USAGES NUMÉRIQUES

La Région propose aux élèves, parents et enseignants des conseils, des tutos et des webinaires pour :

- **bien utiliser ce nouveau matériel** comme un outil de travail (gérer ses fichiers de façon sécurisée, optimiser ses recherches sur internet, etc.) ;
- **en prévenir les risques** liés à la protection de la vie privée, au cyberharcèlement, etc.

En classe, l'utilisation de l'ordinateur se fera en phase avec les pratiques pédagogiques des établissements.

Toutes les ressources sont disponibles sur : paysdelaloire.fr/monordiaulycee

UN ESPACE DÉDIÉ À L'ORIENTATION,
ACCESSIBLE DEPUIS LE BUREAU DE L'ORDINATEUR

L'ORIENTATION
EN ÉTABLISSEMENT
DES JEUNES EN PAYS DE LA LOIRE

orientable en toute **autonomie**, cet espace offre un accès à :

- les nombreuses **ressources** en ligne orientatrices par la Région ;
- des offres de stages accessibles sur nosemplois.fr

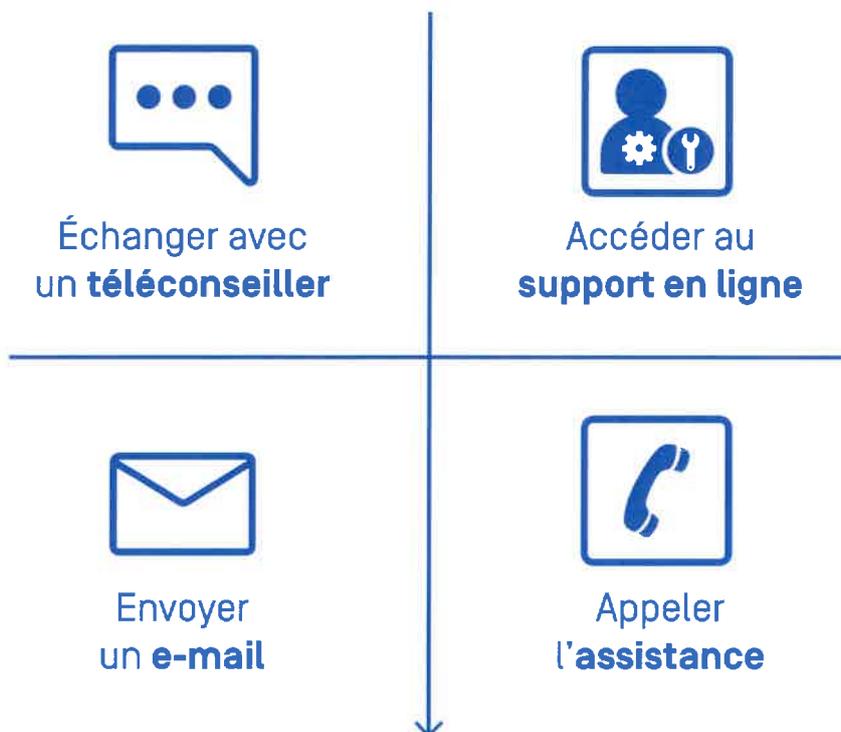
La Région vous remet
un ordinateur portable
d'une valeur de 650 €



#MonOrdiAuLycée

UNE QUESTION ? BESOIN D'ASSISTANCE ?

Des solutions sont mises en place par la Région pour :



Rendez-vous sur
monordiaulycee.fr

